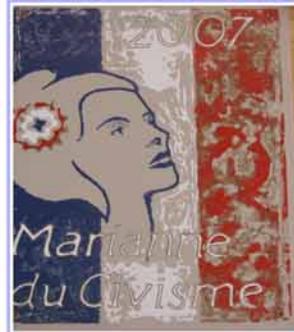




LA GAZETTE DE MILLERY

Numéro 5 (Août 2012)



Le mot du Maire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers concitoyens.

Voici arrivé le temps de la gazette annuelle qui fête déjà son cinquième anniversaire.

Comme vous le constaterez à sa lecture, l'équipe municipale reste mobilisée et poursuit son engagement en se plaçant au service de tous, en réalisant et projetant des actions réfléchies en toute transparence.

Le cadre de vie et le dynamisme de notre commune font qu'il fait bon y vivre et que la population ne cesse de croître, nous sommes près de 440 habitants, ce dont je me réjouis.

L'engagement dans les responsabilités municipales est source de nombreux sacrifices de la vie personnelle mais c'est avec bonheur que je continue de m'investir pleinement pour assumer de mon mieux la lourde responsabilité que vous m'avez confiée.

Ouvert au dialogue avec toutes et tous, je reste à votre disposition et vous souhaite, chers concitoyens, bonne lecture de cette gazette et belle fin d'été.

Jacky LÜDI

INFORMATIONS MAIRIE

Mademoiselle Corinne Leroy vous accueille les lundis de 14h à 17h et les jeudis de 14h à 18h.

La ligne téléphonique de la mairie : 03.80.97.26.54. est reliée à un répondeur-enregistreur.

L'adresse mail de la mairie reste à votre disposition : mairie.millery21@orange.fr

M. Laurent IMBODEN a été recruté par la commune en décembre 2011 dans le cadre d'un contrat CAE.

Madame Régine SEGUIN assure depuis décembre 2011 l'entretien des locaux de la mairie.

TRAVAUX ET AMENAGEMENTS REALISES

■ Quatrième tranche d'achat et de plantation d'arbres et d'arbustes dans la commune réalisée par les Pépinières Calais qui ont également assuré le remplacement de quelques 34 végétaux bien que pour certains la date de reprise ait expiré.

■ Nettoyage des calvaires et des margelles de puits.

■ M. Loïc Schnopp a gracieusement réparé le garde-fou du pont de Charentois

■ A Charentois, une table de pique-nique en douglas accessible aux personnes à mobilité réduite a été mise en place ainsi qu'une poubelle.

■ Curage de fossés rue de l'Abbaye à Chevigny, route de Chevigny à Pont-de-Chevigny, rue des Enlerys à Charentois.

■ A Chevigny : aménagement de sécurité du virage rue Jean de Réôme - rue de l'Abbaye, à Pont de Chevigny : regard d'eau pluvial et à Charentois : décaissement et rempierrage rue des Monts Libeaux.

■ Eclairage public : résorption des « fils nus » à Ménetreux rue de Rougebet, ferme de Préjailly et route de Genay par le SICECO.

■ Travaux de voirie 2012 subventionnés à 36% par le Conseil Général : renforcement de deux virages entre Millery et Ménetreux ainsi que rechargement de chaussée d'une partie de la rue de l'Armançon à Charentois.

■ Démontage d'une cheminée dangereuse sur le local des agents verts et réfection de la toiture du local des archives.

■ Le long de la voie communale n°10 à Charentois, busage de fossés et création d'un chemin piétons afin de sécuriser leurs déplacements.

TRAVAUX ET RÉALISATIONS À VENIR

- ◆ Installation de panneaux routiers.
- ◆ Une table de pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'une poubelle seront installées sur le pâtis au Pont de Millery en remplacement des tables vétustes.
- ◆ Réfection du toit de la mairie, repiquage, démoussage, réfection des abergements de cheminées, d'une gouttière, des rives...
- ◆ Point à temps.
- ◆ Réfection de la peinture des volets et fenêtres des logements communaux à Ménetreux.
- ◆ Aménagement des abords de l'ancienne école à Ménetreux.
- ◆ Mise en place d'équipements de sécurité : balises de virage, plots de chaussée...
- ◆ Installation de mâts liés au Plan Communal de Sauvegarde.
- ◆ Des affouages seront proposés à l'automne à Charentois et dans le bois des communaux à Ménetreux.
- ◆ Mise en place d'un site internet.

DIVERS

- ★ Coupe et vente de bois : la coupe des chablis marqués par l'ONF a été réalisée par les affouagistes. Les grumes situées dans le bois des communaux ont été vendues, à l'issue de la coupe du bois de chauffage, à des habitants de la commune.
- ★ La redevance incitative concernant le ramassage des ordures ménagères, mise en place par la Communauté de Communes du Sinémurien, est effective depuis le 1er janvier.
- ★ Le guide « l'Echo des communes », dans lequel Millery figure en bonne place, est sorti en version papier.
- ★ Finances : séance du conseil municipal en date du 2 avril dernier :
 - Les comptes de gestion et compte administratif ont été adoptés à l'unanimité. - Le budget primitif 2012 qui s'établit de la manière suivante a été voté à l'unanimité :
Fonctionnement : recettes : 304 176.00 euros ; dépenses : 304 176.00 euros
Investissement : recettes : 275 214.00 euros dépenses ; 275 214.00 euros.A l'unanimité, le taux des 4 taxes locales n'a pas augmenté pour l'année 2012.
- ★ Le photocopieur de la mairie a été remplacé par un appareil couleur plus performant réduisant le coût des impressions.
- ★ Le Plan Communal de Sauvegarde rédigé à la demande de la Préfecture a été approuvé.
- ★ Suite à la disparition (dont l'issue a été heureuse) de M. CHARLES Eric les 26 et 27 mars derniers, le Maire et son conseil municipal tiennent à remercier les pompiers, les gendarmes et les bénévoles qui se sont mobilisés.
- ★ Une demande sera adressée auprès du Conseil général en vue d'envisager la faisabilité d'une zone limitée à 70km/h sur la RD 954 à hauteur de Maison-Rouge.
- ★ Contact sera prochainement pris auprès des services du Conseil général afin de trouver une solution empêchant l'inondation de bâtiments en bas de Ménetreux lors de fortes précipitations.
- ★ Eco Villages Plus à Ménetreux : la demande d'urbanisme nécessaire à ce projet a fait l'objet d'une réponse défavorable des services instructeurs ainsi que du Président de la chambre d'agriculture. Le conseil municipal en est navré et recherche dès à présent d'autres « pistes ».
- ★ Instruction de 44 dossiers de demande d'urbanisme dont 14 demandes de permis de construire.
- ★ Compte-rendus de la CCS, du SIAEPA, du SIRTAVA, procès verbaux des conseils d'école du RPI Genay-Vic-de-Chassenay...
- ★ Création d'un verger conservatoire (23 arbres fruitiers) et plantation d'une haie mellifère (320 jeunes plants) à Charentois en lieu et place d'une ancienne friche. Un dossier a été adressé au Conseil régional. Ce dernier participera pour 80 % au coût total des travaux. D'ores et déjà le Comité d'experts fruitiers a validé ce projet.
- ★ Relance France Télécom pour réparation du potelet sur un mur de la mairie suite à la tempête du 15 décembre.

MEGA-DECHARGE

→ Action en justice : co-requérance pourvoi devant le Conseil d'Etat.

Délibération du 15 juin 2012.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

Considérant l'arrêt rendu le 5 avril 2012 par la Cour Administrative d'Appel de Lyon ;

Considérant la décision de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois et des autres co-requérants de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la CAA de Lyon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (Jacky LÜDI et Christian CHARLES, co-requérants dans les précédentes instances, ainsi que Viviane NY, membre du bureau de l'ASPA se retirant pour ne pas prendre part au débat et ne pas participer au vote) donne mandat au Maire par 7 voix POUR, pour ester en justice, aux côtés de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois et des autres co-requérants, aux fins de former un pourvoi devant le Conseil d'État en vue de la cassation de l'arrêt rendu le 5 avril 2012 par la Cour Administrative d'Appel de Lyon, faisant suite au jugement rendu le 23 septembre 2010 par le Tribunal Administratif de Dijon, dans le cadre de la requête en annulation de l'arrêté du 13 mars 2006 par lequel le préfet de la Côte d'Or a autorisé la société ÉCOPOLE SERVICES à exploiter une installation classée (rubriques 167 B, 322 B.2, 322 A de la nomenclature) sur le territoire des communes de Vic-de-Chassenay et Millery.

À ce titre, la commune s'associera aux moyens et conclusions du pourvoi introduit par l'avocat au Conseil d'État Maître François PINET et décide de reconduire la règle de contribution partagée aux dépenses de défense qui avait été arrêtée avec les communes de Genay et de Vic-de-Chassenay lors de la procédure d'appel, à savoir la prise en charge de quarante pour cent (40 %) au maximum des dépenses qui seront engagées.

→ Perception de la taxe sur le stockage des déchets : la Société ECOPOLE SERVICES a versé en 2012 une somme de 33 228.16 euros à la commune après avoir déclaré avoir reçu 55 380.26 tonnes de déchets soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur le CSDU en 2011 pour un tonnage autorisé de ...55 400 tonnes !

→ Enquête publique : projet de Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés : enquête ouverte du 20 mars au 23 avril 2012:remarques produites par le Maire de Millery dans le dossier d'enquête publique à la mairie de Montbard :

Les points suivants, concernant la révision du PDEDMA, m'interpellent particulièrement et appellent les observations qui suivent :

Continuité d'exploitation du site de VIC- DE- CHASSENAY- MILLERY au-delà des 10 ans de l'autorisation préfectorale : Voir pages 310 et 311 du projet de révision du PDEDMA

Scénario retenu par la commission de développement du PDEDMA "Extension des deux ISDND existantes pour une capacité globale de 80 000 tonnes par an en 2022 contre 55 400 tonnes par an en 2012, suite au jugement du tribunal administratif de Dijon en date du 23 septembre 2012 concernant l'ISDND de Vic-de-Chassenay-Millery." Voir pages 316 et 317 du projet de révision du PDEDMA

"Les ISDND ont vocation, non seulement à perdurer dans la nouvelle organisation, mais également à être utilisées au maximum de leur capacité afin de répondre à l'un des objectifs du PDEDMA à savoir la limitation des équipements à créer"

Le projet initial d'ISDND sur les communes de Vic-de-Chassenay et Millery, a fait l'objet lors d'une consultation des habitants de la commune de Millery le 12 juin 2005, d'un rejet massif de la population (97.56% des suffrages exprimés). Voir pièce jointe n°1

Ce site s'avère totalement inapproprié à cette installation et a fortiori à son extension :

- L'enquête publique initiale a été entachée de graves inexactitudes ayant trompé les populations : le sous-sol était présenté comme constitué d'importantes couches d'argile alors qu'il est majoritairement composé de bancs de calcaire, élément confirmé par l'expert Mondain nommé à cette fin par le tribunal administratif de Dijon, de multiples et importantes erreurs étaient présentes dans la présentation du volet hydrogéologique, le président de la commission d'enquête s'est présenté aux yeux du public comme médecin alors qu'il n'a jamais été inscrit à l'ordre des médecins, les autorités militaires ont signifié leur désapprobation, suite à la présence d'un couloir aérien stratégique au dessus de l'installation, les avions pouvant être mis en danger par la présence d'oiseaux, l'INAO a émis un avis défavorable, cette installation se situant dans le périmètre de la production du fromage d'Epoisses.

- Contrairement à ce qui était prévu dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture en date du 13 mars 2006, les bancs de calcaires n'ont pas été excavés ce qui laisse logiquement penser que l'imperméabilité annoncée n'est nullement garantie.

- De plus, les capacités de stockage ou d'élimination des déchets des deux autres installations dans le département de la Côte d'Or suffisent à elles seules à l'élimination des déchets ménagers et industriels banals.

- Il est inadmissible qu'à l'heure du Grenelle de l'environnement II, la majorité des tonnages de déchets proviennent d'une distance supérieure à 50 kilomètres.

- De nombreux habitants de la commune de Millery m'ont d'ores et déjà fait part de multiples et importantes nuisances olfactives dont certaines ont fait l'objet de plaintes auprès de la DREAL.

- Il est pour moi inadmissible, alors que ce site est présenté comme exemplaire, qu'aucune autorisation de visite « inopinée » ne soit accordée aux maires de Vic-de-Chassenay et de Millery, membres de la CLIS.

- Un déversement sauvage de liquides suspects sur le site le 9 mars 2011 (pièces jointes n°2 et 3), des transferts louches de lixiviats, des lâchers illégaux d'eaux dans le ru de Gollerion, sanctionnés par des arrêtés préfectoraux de mise en demeure, prouvent s'il le fallait que les conditions d'exploitation ne sont pas à la hauteur de celles prétendues par l'exploitant.

- En outre, des actions en justice sont toujours en cours en vue d'obtenir la fermeture définitive de cette mégadécharge. La commune de Millery est à cette fin co-requérante avec 6 autres communes, 3 associations et des personnes privées.

- Je suis très étonné que le lieu d'enquête le plus proche accessible au public se situe à Montbard, privant ainsi d'expressions de nombreuses personnes concernées au premier chef et au quotidien par l'ISDND. L'importance de l'enquête publique s'en verra, à mes yeux, largement diminuée.

En conclusion, en tant que premier magistrat de la commune de Millery, je rejette catégoriquement l'éventualité d'une extension de l'activité de l'ISDND de Vic-de-Chassenay/Millery et réclame sa fermeture définitive au plus tard, et dans l'hypothèse de l'épuisement des différentes voies de recours, le 8 janvier 2018.

→ Commission Locale d'Information et de Surveillance du 21 juin 2012 : intervention du Maire de Millery

Suite au changement de date, je suis dans l'impossibilité d'être présent à cette CLIS.

Aussi, je remercie Monsieur Richard RACINE, Président de l'ASPA de bien vouloir lire la présente intervention dont je demande qu'elle soit annexée au compte-rendu de cette réunion

De nombreux habitants de la commune de Millery et plus spécialement des hameaux de Ménetreux, Collonges, des fermes de Maison Rouge et de Préjailly me font très souvent part d'importantes nuisances olfactives dont ils souffrent, nuisances provenant **indubitablement** du CSDU de Vic-de-Chassenay/Millery. J'ajoute que nombre de personnes hésitent encore à franchir le pas contraignant d'une rédaction de plainte auprès des services de la DREAL. Il faut dire qu'elles en sont parfois découragées, certaines plaintes adressées aux services compétents de la Préfecture de la Côte d'Or ayant fait l'objet de réponses pour le mois fantaisistes. J'en veux pour exemple la réponse à une plainte du 25 janvier 2012, réponse datée du 20 février 2012 : quelle réactivité de la part des services de l'Etat ! Je cite un élément de ladite réponse émanant de la DREAL et signée de M. Yves LIOCHON : « ...Les informations collectées auprès de la société ECOPOLES SERVICES me permettent de vous préciser que : les conditions climatiques (vague de froid) ont entraîné un problème de gel dans les canalisations de biogaz et sur la vanne d'alimentation de la torchère du site...L'exploitant a donc rencontré des difficultés pour redémarrer cette torchère, très probablement à l'origine des nuisances olfactives constatées. L'exploitant nous a indiqué avoir redémarré la torchère le 09 février dernier... » Alors que le réseau de collecte des biogaz et la torchère nous avaient été présentés comme des modèles de modernité et de qualité pour supprimer les odeurs putrides, on peut pour le moins s'interroger quant à un défaut de fonctionnement probablement dû au gel. Que je sache, il est assez fréquent dans l'Auxois de connaître des périodes prolongées de gel fort, voire très fort. Ce paramètre aurait-il été omis dans cette installation toujours présentée comme étant à la pointe du progrès et exemplaire ? De plus, une nouvelle plainte adressée à la DREAL le 24.03.2012 faisant état « d'odeurs pestilentielles plus fréquentes et intenses interdisant d'ouvrir les fenêtres des habitations les 4, 6, 13, 17, 27 février et les 6, 19, 20, et 21 mars les matins en soirées » n'a fait l'objet d'aucune réponse. Il est vrai qu'à cette période l'excuse du gel ne saurait être plausible... Je considère cette situation inadmissible. A quoi bon rédiger des plaintes aux services compétents si c'est pour ne pas recevoir de réponse, même fantaisiste. Les importants risques de pollution olfactive dénoncés depuis toujours par les membres de la CLIS sont avérés et, si l'on s'en réfère à d'autres installations du même type, elles ne feront que s'accroître. Quelles sérieuses solutions sont préconisées par la DREAL ? Pourquoi cette dernière ne se déplace-t-elle pas pour constater les dysfonctionnements et le bien fondé de ces plaintes ? Concernant la présence permanente de déchets au long de la D 954, on ne peut raisonnablement se satisfaire d'une réponse du type, je cite « ils seraient consécutifs au passage d'une benne d'ordures ménagères dont la porte arrière est restée ouverte du fait d'une panne hydraulique ».

A moins que les poids lourds aient des pannes récurrentes de système hydraulique... Quant au ramassage de ces déchets tombés des camions, il est scandaleux que celui-ci soit régulièrement effectué par des agents du Conseil général (comme j'ai pu le constater) et donc aux frais du contribuable.

→ Nuisances aux abords de la décharge : contrairement à ce qui est allégué par l'exploitant, de nombreux habitants se plaignent régulièrement d'odeurs nauséabondes insupportables. Il est nécessaire que les personnes importunées déposent plainte en utilisant les formulaires disponibles soit à la mairie, soit sur le site de la DREAL à l'adresse : http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=230.

Soit elles adressent directement cette plainte à la DREAL, soit elles la déposent à la mairie qui en prendra copie avant de l'envoyer à la DREAL, ce qui permettra de centraliser les plaintes.

MANIFESTATIONS

- ★ Le repas des anciens a remporté un vif succès. Les personnes l'ayant choisi ont reçu à leur domicile un colis confectionné par Gamm Vert.
- ★ Galette et vœux du Maire se sont déroulés le dimanche 16 janvier dans la salle de la mairie bondée.
- ★ M. Alain DEMONGEOT a de nouveau été brillamment primé au salon de l'agriculture de Paris.
- ★ **31 mars 2012: un dixième lieu de mémoire dans le canton.**

En présence de plus de deux cents personnes, des conseillers généraux Marc Patriat et Patrick Molinoz, de nombreux élus du canton de Semur-en-Auxois et des cantons limitrophes et des représentants de la Fnaca départementale et des comités locaux, Jacky Lüdi, maire de Millery, a inauguré un square commémoratif du 19 mars 1962 « Cessez le feu en Algérie » au hameau de Charentois le 31 mars 2012. À quelques jours du cinquantième anniversaire du cessez-le-feu en Algérie, le comité local de la Fnaca, présidé par Charles Gally peut s'enorgueillir de voir, dans la création de ce dixième lieu de mémoire dans le canton, la réussite de ses inlassables actions mémorielles et de l'écoute bienveillante que lui accorde les élus des conseils municipaux. Autour d'une stèle portant l'ordre du jour n° 11 du général Ailleret implantée à la lisière du hameau, encadrés par de nombreux porte-drapeaux, les orateurs, parmi lesquels on pouvait remarquer un enfant du village, se sont succédés, pour rappeler les sacrifices d'une génération qui a fait une guerre, avant les dépôts de gerbes et du traditionnel vin d'honneur.

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Allocution de M. Jacky LÜDI, maire de Millery à l'occasion de l'inauguration du square du 19 mars 1962 au hameau de Charentois. Samedi 31 mars 2012 à 10h30

*Mesdames, Messieurs les représentants des associations d'anciens combattants,
Mesdames, Messieurs les porte drapeaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,
Mesdames, Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a 50 ans, le 19 mars 1962 à midi, les accords d'Evian mettaient fin à ce que l'on qualifiait parfois d'« événements » d'Algérie, pour désigner des opérations de maintien de l'ordre ou de pacification, mais qui constituaient en réalité une véritable guerre d'indépendance.

Cette guerre ne fut pas comme les autres : elle s'est située dans un mouvement mondial de décolonisation irréversible. Les batailles prirent des formes inconnues pour les militaires entre actions de guérillas, attentats aveugles et coups d'Etat. Ces combats d'un genre nouveau furent les prémices des conflits modernes qui, hélas, ensanglantent encore le monde d'aujourd'hui.

Ce cessez-le-feu mit fin à huit ans de guerre; il marquait des combats sur le terrain entre les troupes françaises et les combattants de l'armée de libération nationale. Il fut la conséquence directe de la signature des accords d'Evian, ratifiés ensuite par une très large majorité du peuple français le 8 avril 1962.

La veille du 19 mars, à Evian, le Gouvernement français avait en effet cédé au gouvernement provisoire de la République algérienne ses pouvoirs sur l'Algérie et le Sahara. Ces accords furent l'aboutissement d'après négociations, entamées en mai 1961 par les représentants du Gouvernement français et ceux du Gouvernement provisoire de la République algérienne. D'après ces accords, l'Algérie deviendrait un état indépendant coopérant avec la France, après que le peuple algérien se soit prononcé pour cette solution par un référendum d'autodétermination.

Aujourd'hui, devant cette stèle, nous commémorons ensemble cet épisode très douloureux des relations entre la France et l'Algérie. La commémoration renforce les liens entre les générations. Elle est propice à l'enseignement et à la pédagogie ; l'incompréhension du présent naissant souvent de l'incompréhension du passé. Au delà des anciens combattants, la date du 19 mars 1962 appartient à notre histoire. Le bilan de cette guerre fut lourd, beaucoup trop lourd : 25 000 militaires français tués, des disparus, 65 000 blessés, 152 000 morts dans les rangs du FLN, 500 000 morts algériens civils et combattants d'après des recherches historiques françaises actuelles, un million et demi de morts selon le gouvernement algérien. Trois millions de personnes déplacées, 300 000 orphelins, 400 000 détenus, 300 000 réfugiés au Maroc et en Tunisie.

Malgré les accords d'Evian, la guerre continuera à faire rage jusqu'à la proclamation solennelle de l'indépendance de l'Algérie le 3 juillet 1962 : pour certains, le cessez-le-feu correspondit à une accélération des drames vécus et au basculement dans les déchirements, pour nos compatriotes français d'Algérie rapatriés en métropole, ce fut l'abandon de leur terre natale et de leurs racines, pour les harkis, qui n'envisageaient pas d'autre avenir que dans la France, cette fidélité fut un choix lourd de conséquences pour lequel ils payèrent un lourd tribut.

Toute une génération a été marquée physiquement et psychologiquement par ce conflit. Soldats de métier, harkis, jeunes appelés et rappelés du contingent pour deux ans et souvent plus qui furent près d'un million et demi : tous ont connu la même épreuve. Saluons avec force leur sens du devoir, leur courage.

Pourtant, il aura fallu attendre 1999 pour que la proposition de loi de Jacques Floch soit votée à l'unanimité par les deux Assemblées et reconnaisse enfin le terme de « guerre d'Algérie » (là où l'on parlait pudiquement de « guerre sans nom ») et qu'elle accorde la qualité d'anciens combattants à près de deux millions d'appelés. Ce texte a ainsi permis une prise de conscience de l'importance des souffrances endurées par celles et ceux qui les avaient vécues.

Cette cérémonie s'inscrit dans une démarche de souvenir, de rétablissement de la vérité et de réconciliation.

Aujourd'hui, il nous faut assumer le passé pour mieux projeter un avenir de paix et de réconciliation.

Un demi-siècle après, nous devons nous enrichir de nos différences afin de pouvoir avancer du même pas vers un monde meilleur, un monde sans guerre, un monde où la paix règnera enfin.

Je terminerai mon allocution par cette phrase d'Albert Camus, déchiré par ce conflit : « Si l'homme échoue à concilier la justice et la liberté, alors il échoue à tout »



★ L'Association du Motocross du Télégraphe...



Départ de course.

... a confirmé le succès de son premier championnat départemental UFOLEP en recevant le 3 juin dernier près de 220 pilotes sur le terrain proche de l'ancienne carrière du Mont Télégraphe.

Les organisateurs ont chronométré plus d'une vingtaine d'épreuves et présenté plusieurs démonstrations.

Courses : 85 cm³, 125 cm³, Open et Vétérans.

A noter : M. Nicolas MANGONAU est à présent Président de l'Association Moto-Cross du Télégraphe.

★ Millery – Château de Chevigny : l'art africain s'expose.

Les artistes africains sont de plus en plus nombreux à proposer leur vision de l'art. Celui-ci, plus incisif, lucide et percutant apporte de la nouveauté. En préliminaire au projet "Extra" prévu sur plusieurs années et dans le cadre de l'Été des arts en Auxois-Morvan 2012, le Crane (Centre de ressources, du château de Chevigny à Millery en Côte-d'Or) soutient le développement de la recherche artistique et reçoit des artistes européens et africains pour nourrir son programme d'art et d'essai contemporain. Jean Voguet, le directeur, dirige aussi le festival de l'Été des arts au sein de sa structure.



L'homme jeté à la poubelle par le système économique et politique ambiant, une approche de Gil Bensma

★ **Fête nationale** : malgré un temps peu engageant, de nombreux enfants et adultes sont venus profiter des divers jeux qui leur étaient proposés. Près de 130 personnes ont participé au repas et poursuivi la soirée en musique sur le parquet dédié. Je tiens à faire part de mon plus vif mécontentement quant à la prestation repas proposée par le restaurant « Les Minimés ». Contrairement au plateau témoin, ceux fournis se sont avérés très décevants tant en qualité qu'en quantité. Heureusement, il a été possible d'améliorer ledit repas en procédant à d'ultimes achats. Le Conseil municipal étudiera prochainement le montant qu'il acceptera de verser audit restaurant.

★ L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois organise son **5ème vide-greniers à Charentois le 26 août prochain** : venez nombreux!

★ **Journées du patrimoine** : Karine et Dominique LUCOTTE vous réserveront le meilleur accueil à Pont-de-Chevigny les 15 et 16 septembre prochains.

[ETAT CIVIL 2011-2012](#)

Baptême civil : Enzo DIANO le 10 mars 2012

Naissance : Louna ALTOMARE, Charentois, le 16 juillet 2012.

Mariage : Carole DIJON et Vincent HORLACHER le 07 juillet 2012.

Décès : Monsieur Marcel BOXOEN, Charentois, le 17 septembre 2011.

Madame Yvonne THEVENARD, Charentois, le 15 décembre 2011.



Travaux de voirie entre Millery et Ménétreux



Résorption de fils nus à Ménétreux



Plantations à l'entrée de Ménétreux



Travaux de voirie à Charentois



Cheminée dangereuse à Chevigny avant démolition.

COMITÉ NATIONAL DU SOUVENIR DE VERDUN

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 février 1962

Créé en 1951 sous le haut patronage de M. le Président de la République et avec le concours de toutes les grandes Associations d'Anciens Combattants et de l'U. F. A. C. - Association déclarée (loi de 1901), n° 55-1066

PRÉSIDENT : MAURICE GENEVOIX, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

64, BOUL. ST-GERMAIN, PARIS-V*. Tél. DANton 68 45. Ch. Post. Paris 13 713-21

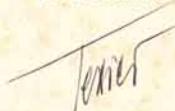
Hommage de « Ceux de Verdun »

A la Commune de Millery

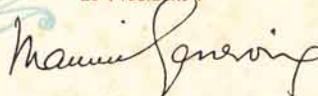
en reconnaissance de son témoignage de ferveur patriotique
et de sa participation au

MÉMORIAL DE LA BATAILLE DE VERDUN

Fait à Paris le
Le Trésorier :



Pour le Comité National
Le Président :



de l'Académie française

Les morts de Verdun ne peuvent mourir dans la mémoire des Français : « le Mémorial de la Bataille », dressé sur la terre ensanglantée, témoignera de la grandeur de leurs sacrifices.

Source : Gallica, bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France : « Compte-rendu des travaux de la commission du département présenté au Conseil Général pour la session d'août 1882 »

SEANCE DU 29 AOUT

223

Commune de Millery. — Demande d'un secours sur les fonds de l'Etat, pour réparations aux maisons d'école.

Le même rapporteur donne lecture du rapport suivant :

La commune de Millery, dont la population est de 454 habitants, se propose de faire réparer ses deux maisons d'école, de Chevigny et de Menétreux, et de clore les deux jardins. Le devis des travaux à exécuter, dressé par M. Parrot, entrepreneur, s'élève à la somme de 1,550 fr. Pour faire face à cette dépense le conseil municipal a voté un emprunt de 700 fr., remboursable dans deux ans, et pour parfaire le chiffre de la dépense, il sollicite sur les fonds de l'Etat un secours de 880 fr.

Pour assurer le remboursement de l'emprunt qu'elle se propose de contracter, la commune de Millery s'est imposée à 5 centimes extraordinaires pendant les années 1883 et 1884. Cette commune est déjà imposée à 32 centimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, ce qui porte le nombre de ses centimes à 37.

M. le Sous-Préfet de Semur, l'inspecteur primaire, le délégué cantonal et le conseil départemental de l'instruction publique ont donné un avis favorable.

En présence des sacrifices que s'impose la commune de Millery, votre Commission de l'assistance a l'honneur de vous proposer d'émettre l'avis qu'il soit accordé à cette commune, sur les fonds de l'Etat, un secours de 880 fr. pour l'aider à réparer ses deux écoles de Chevigny et de Menétreux.

Adopté.